



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2010

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

ADMINISTRATION GENERALE

1. Règlement général de police. Modification.

Le 28 juin 2009, le Conseil communal a approuvé la nouvelle version du Règlement général de Police.

Le 29 octobre 2009, le Gouvernement wallon a adopté l'arrêté d'exécution du décret du 6 mars 2009 modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif aux funérailles et sépultures entré en vigueur le 1^{er} février 2010.

Il y a lieu de modifier le chapitre 13 dudit règlement relatif aux funérailles et sépultures afin de le mettre en concordance avec les nouvelles dispositions décrétales et réglementaires.

2. Commission pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine des cimetières de l'entité d'Ath. Création.

En exécution de l'article 462 du Règlement général de police, voté il y a quelques instants, le Collège communal propose de créer une Commission pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine des cimetières de l'entité d'Ath. Cette Commission sera une instance d'avis pour conseiller le Collège communal dans ses missions dévolues en matière de patrimoine funéraire instaurées par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en son chapitre relatif aux funérailles et sépultures.

POLICE LOCALE

- 3. Dépassement du douzième provisoire à l'article 330/127-06 du service ordinaire du budget de la Zone de police afin de pourvoir à certaines dépenses indispensables à la bonne marche du service. Ratification de la résolution prise en Collège communal en séance du lundi 1^{er} mars 2010.**

En application par voie interprétative de l'article 14§2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal en séance du 1^{er} mars 2010 a décidé d'autoriser l'engagement comptable de la remise en état du véhicule de police d'intervention T5 « VZE275 » entraînant un dépassement du douzième provisoire et de couvrir cette dépense par les crédits inscrits à l'article 330/127-06 du service ordinaire du budget de la zone de police de l'exercice 2010.

- 4. Budget ordinaire et extraordinaire 2010 de la Zone de police d'Ath. Arrêté d'approbation. Communication.**

Par Arrêté du 11 mars 2010, le Gouverneur f.f. de la Province de Hainaut a approuvé les budgets ordinaire et extraordinaire 2010 de la Zone de police d'Ath.

- 5. Vacance de l'emploi de Chef de corps. Second appel. Décision.**

Le 5 février dernier, le Conseil communal a déclaré la vacance de l'emploi de Chef de corps de la police locale d'Ath, constitué la Commission locale de sélection et défini le délai (20 jours) dans lequel l'acte de candidature pouvait être introduit de manière recevable.

L'appel à candidatures a été lancé le 23 février 2010 par la Direction générale de l'Appui et de la Gestion, Direction de la Mobilité et de la Gestion du Personnel - « Gestion Officiers ».

A la date limite d'introduction des candidatures, soit le 15 mars 2010, aucun Officier n'avait postulé l'emploi.

Monsieur le Bourgmestre propose en conséquence de renouveler intégralement le dispositif de la délibération prise par le Conseil communal, le 5 février dernier, et de déclarer à nouveau l'emploi vacant.

FINANCES COMMUNALES

- 6. Dérogations aux douzièmes provisoires. Prise d'acte des décisions du Collège communal :**
- **Matériel pour les menuisiers**
 - **Service Environnement : achat de fournitures**
 - **Réparation de la porte sectorielle du hall 3 des Locomotives**
 - **Publication d'une annonce de recrutement.**

DOMAINE COMMUNAL

7. Convention d'occupation de l'école maternelle d'Irchonwelz. Ratification.

En séance du 20 février 2006, le Collège communal a décidé de donner en location à l'ASBL Association des Œuvres Paroissiales du Doyenné d'Ath des locaux dévolus à l'école maternelle d'Irchonwelz situés dans la Maison commune des écoles communale et libre d'Irchonwelz, Place de Trazegnies n°6 à Irchonwelz.

Un changement est intervenu entre-temps dans le nom de l'ASBL concernée. En effet, il s'agit de l'ASBL Ecole Fondamentale Saint François et la convention établie à l'époque reprenait déjà la mise à jour.

8. Convention entre la Ville d'Ath et l'Habitat du Pays Vert pour les abords des habitations sises Ancien Casino à Ath. Décision.

L'Habitat du Pays Vert est propriétaire des 11 maisons, en cours de rénovation, sises Ancien Casino à Ath.

La Ville est propriétaire du terrain situé à l'avant de ces 11 maisons et cadastré section C n°37 B2.

La Ville est maître d'ouvrage pour les travaux d'abords mais ces travaux sont actuellement suspendus en raison d'un litige entre l'entrepreneur et un riverain.

Les travaux de rénovation de ces 11 maisons seront terminés avant la fin des travaux d'abords. Dès lors, afin de ne pas entraver la mise en location des logements et l'accès à ces derniers, il est proposé d'établir une convention avec l'Habitat du Pays Vert.

RENOVATION URBAINE

9. Aliénation de la parcelle cadastrée section D n°47K sise Grand'Rue des Bouchers à Ath. Décision définitive.

Le 17 décembre 2009, le Conseil communal a décidé de vendre la parcelle cadastrée section D n°47K, d'une contenance de 1a 98ca, sise Grand-rue des Bouchers à Ath dans le cadre d'une vente de gré à gré sans publicité, d'affecter une partie du produit de cette vente à la poursuite de la rénovation urbaine et de représenter ultérieurement ce dossier pour décision définitive.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10. Equipement de voirie pour un lotissement Chaussée de Bruxelles et Chaussée de Soignies à Ghislenghien.

Un projet modifié a été introduit visant à lotir le bien cadastré 6^{ème} division section B n°115a, parcelle située à l'angle et à front des chaussées de Bruxelles et de Soignies à Ghislenghien et inscrite en zone d'habitat à caractère rural sur 50 mètres de profondeur, le solde en zone agricole.

Le projet a été soumis pour avis à la Direction des Routes, au Hainaut Ingénierie Technique, au Service incendie, et une enquête publique a été organisée du 12 février au 26 février 2010, sans réclamation.

11. Construction de 5 habitations unifamiliales Chemin Vert à Ath. Equipements. Impositions.

Le 07 janvier 2010, la S.A. Durohome a fait parvenir une demande de permis d'urbanisme pour la parcelle située chemin Vert à Ath et cadastrée section B n°862c visant à construire 5 habitations unifamiliales.

La parcelle est située en zone d'habitat sur 50m de profondeur le solde en zone verte au plan de secteur et en zone d'épuration collective au plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique de la Dendre.

Le projet a été soumis pour avis du gestionnaire de réseau Elia et à enquête publique, au cours de laquelle aucune réclamation n'a été introduite.

VOIRIES COMMUNALES

12. Remise en état en urgence de la portion de chaussée au carrefour des rues du Chapelain et de la Cense au Bois. Prise d'acte.

En vue de renforcer son réseau, notamment pour alimenter en énergie électrique les futurs immeubles actuellement en construction à la rue du Chapelain, la société ORES a sollicité et obtenu une autorisation de pose de câbles électriques en tranchée ouverte et en chaussée à partir de sa cabine située à la rue de la Cense au Bois, et a confié ce travail à l'entreprise VANO.

Le mercredi 3 mars 2010, le Service Technique Communal a été appelé par cette firme sur le chantier, afin de constater un affouillement important en chaussée mis à jour lors de l'établissement de la tranchée, situé sur le côté de la tranchée au droit d'un raccordement d'avaloir plus que certainement défectueux.

Vu l'importance de l'affouillement et la profondeur de l'égout sur lequel est branché ce raccordement défailant (+/- 3.00 mètres), une intervention en urgence était requise en vue de rétablir dans les meilleurs délais cette situation.

13. Travaux de rénovation extraordinaire des voiries – réparation des revêtements hydrocarbonés – exercice 2010. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget 2010 du service extraordinaire en vue de la rénovation extraordinaire des voiries – Enduisages.

Vu les conditions atmosphériques rudes de cet hiver dernier, les voiries ne pourront être enduites avant d'être préalablement réparées.

La phase enduisage devra donc être réalisée ultérieurement.

Le projet proposé comprend essentiellement la réfection des tronçons de chaussée en revêtement hydrocarboné, y compris les fondations.

COURS D'EAU

14. Entretien des cours d'eau classés en 3^{ème} catégorie : Rieu Le Tardin à Ormeignies et Rieu de Pidebecq à Ostiches. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En vue d'assurer un fonctionnement correct de l'écoulement des cours d'eau et par là, se prémunir des inondations ou débordements intempestifs, il est

proposé de procéder au curage des tronçons classés en 3^{ème} catégorie des rieux Le Tardin à Ormeignies et de Pidebecq à Ostiches.

Il s'agit d'une première phase d'intervention en ce qui concerne plus particulièrement le ruisseau Le Tardin.

En effet, ce cours d'eau fera l'objet d'autres interventions dans le courant de cette année.

SITES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DESAFFECTES

15. Site SAE/ALE13 dit « Sucrierie ». Travaux de réhabilitation de l'ancien entrepôt du Séquoia – aménagement d'un hall. Modifications. Approbation.

En séance du 30 octobre 2009, le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le projet des travaux de réhabilitation de l'entrepôt du Séquoia.

En date du 23 novembre 2009, le projet a été transmis au Service public de Wallonie, Département des Ressources humaines et Patrimoine des Pouvoirs locaux, Direction Patrimoine et Marchés publics des Pouvoirs locaux.

En date du 29 décembre, la Ville a reçu les différentes remarques sur le cahier spécial des charges et l'avis de marché.

En séance du 5 février 2010, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges modifié. En date du 11 février 2010, le dossier a donc été transmis au Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle-DG04. L'expiration du délai était fixée au 15 mars 2010.

Ce 15 mars 2010, la Ville a reçu des remarques sur le cahier spécial des charges modifié.

Il s'agit des mêmes remarques émises lors du précédent courrier. Celles-ci ont été, en partie, modifiées.

BATIMENTS COMMUNAUX

16. Travaux de réhabilitation des immeubles sis rue de Pintamont n°64-66-74 à Ath. Décompte final des travaux. Décision.

17. Maintenance du local du « pétanque club » au Stade des Géants. Nochères et descentes d'eau. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le courant de l'année dernière, l'association « Le Pétanque Club Athois » a pris possession des anciennes infrastructures situées à l'arrière de la rue Paul Pastur occupées jadis par le défunt « Royal Football Club Athois ».

Cette association a pris en charge le réaménagement complet intérieur de ce bâtiment.

En vue d'assurer une maintenance correcte de l'enveloppe extérieure du bâtiment, il est proposé de procéder au renouvellement dans son ensemble du tronçon arrière de chéneau collectant les eaux pluviales de la toiture principale en raison de son état de vétusté avancée.

18. Travaux de maintenance du mécanisme du Moulin d'Ostiches. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget 2010 du service extraordinaire en vue des travaux de maintenance du Moulin d'Ostiches, et particulièrement au niveau du mécanisme du moulin à vent.

Il est proposé d'améliorer la rotation de la partie supérieure du moulin pour « sa mise au vent ».

19. Travaux de maintenance extraordinaire visant à la sécurisation et à l'entretien des salles de spectacles : Cinéma l'Ecran, Maison Culturelle et Palace. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Des travaux de sécurisation et d'entretien des salles de spectacle du cinéma l'Ecran, de la Maison Culturelle et du Palace sont envisagés.

Le projet vise un triple objectif :

1. mettre en conformité les installations des sites précités, en satisfaisant aux différentes remarques et observations reprises dans les rapports de visite du Service Incendie de la Ville d'Ath et des organismes agréés chargés du contrôle périodique de ces mêmes installations ;
2. assurer la maintenance « extraordinaire » de ces mêmes infrastructures en réalisant un programme d'entretien approfondi ;
3. répondre dans toute la mesure du possible aux différents souhaits des gestionnaires de ces sites portant sur l'amélioration de la qualité d'accueil et de fonctionnement de ces infrastructures.

BATIMENTS SCOLAIRES

20. Acquisition d'étagères pour les archives de l'école communale de Rebaix et celles de la Ville au sein de cet établissement scolaire. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Dans le courant de l'année 2008, la Ville d'Ath a repris possession de deux locaux situés au sous-sol de l'école communale de Rebaix, occupés auparavant par le Mouvement de Jeunes « La Cave ».

En 2009, la Ville d'Ath a pourvu ces mêmes locaux de portes coupe-feu, afin de les compartimenter efficacement et ainsi permettre d'accroître la capacité de stockage des archives de cet établissement scolaire et de l'Administration Communale, soit environ 2.700 boîtes d'archives.

Dans la continuité de ce projet, il est proposé d'acquérir un ensemble d'étagères métalliques destinées à équiper ces locaux.

SERVICE INCENDIE

21. Achat de matériel ASTRID subsidié par la Régie Provinciale Autonome de Financement et de Gestion des Services Incendie du Hainaut. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

En séance du 25 septembre 2008, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet d'acquisition de 3 radios portables EADS THR 880i et de 2 Cleartone CM 9000 avec fonction Gateway pour le Service d'Incendie de Ath et d'acquérir ces différentes radios via le contrat ouvert conclu par la S.A. ASTRID avec la

Régie Provinciale Autonome de Financement et de Gestion des Services Incendie du Hainaut.

A ce jour, le matériel n'a pas encore été acheté.

En juillet 2009, la RPA a signalé auprès des responsables du Service d'Incendie de Ath que le Fédéral était en mesure de fournir des radios portables dites ATEX, utilisables en milieu explosif et ce, en lieu et place des radios portables classiques promises.

Dès lors, il est proposé d'acquérir trois radios portables EADS THR 880i ATEX et de maintenir l'acquisition des 2 Cleartone CM 9000.

AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

22. Rapport d'activités 2009. Approbation.

En ce début d'année 2010, l'Agence de Développement Local présente donc son rapport d'activités pour l'année 2009, réalisé sur base du canevas proposé par les services de la Région wallonne.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver ce rapport d'activités.

23. Présentation des comptes 2009. Approbation.

En ce début d'année, la régie communale ordinaire « Agence de Développement Local » présente les comptes annuels de l'année 2009.

Compte de résultat

Charges		Produits	
	80.607,24	69.226,34	
		11.380,90	Résultat de l'exercice

Bilan final

Actifs		Passifs	
	74.145,53	74.145,53	

Il est proposé au Conseil communal d'arrêter le compte de résultat et le bilan final de la régie communale ordinaire « Agence de Développement Local ».

PLAN DE COHESION SOCIALE

24. Rapport d'activités et rapport financier 2009. Approbation.

L'année dernière, le Conseil communal a approuvé le Plan de Cohésion sociale de la Ville d'Ath.

Le Service Public de Wallonie a donné une suite favorable à ce Plan.

Une subvention a été attribuée pour mettre en place les activités 2009 du Plan de Cohésion sociale d'Ath.

Une première tranche de 75% a été versée.

Afin de pouvoir prétendre à l'entièreté de la subvention, il y a lieu d'établir un rapport d'activités et un rapport financier selon les modèles fournis par le SPW, et les retourner avant le 31 mars 2010 aux services concernés.

25. Partenariat avec l'asbl Atome (article 18 – action 26). Rapport financier 2009, action mise en œuvre par une association. Approbation.

L'année dernière, le Conseil communal a approuvé le Plan de Cohésion sociale de la Ville d'Ath.

Le Service Public de Wallonie a donné une suite favorable à ce Plan.

Une subvention pour la mise en place des actions liées à l'article 18, dans le cadre de l'axe santé, est accordée pour l'année 2009.

Une première tranche de 75% a été versée.

Afin de pouvoir prétendre à l'entièreté de la subvention, il y a lieu d'établir un rapport financier selon le modèle fourni par le Service Public de Wallonie, et le retourner avant le 31 mars 2010 aux services concernés.

Le Collège communal propose d'approuver le rapport financier concernant l'action 26 du Plan de Cohésion sociale de la ville d'Ath, dont les modalités sont définies par une convention de partenariat approuvée au Conseil communal de septembre 2009.

* * * * *